

AUDIOLOGISTES ET ORTHOPHONISTES (CNP : 3141)



Les audiologistes diagnostiquent, évaluent et traitent les personnes atteintes d'une perte auditive périphérique ou centrale, d'acouphène ou d'un trouble de l'équilibre. Les orthophonistes diagnostiquent, évaluent et traitent les troubles de la communication humaine, dont les troubles de la parole, de la fluidité, du langage, de la voix et de la déglutition. Les audiologistes et les orthophonistes travaillent dans des centres hospitaliers, des centres de santé communautaire, des centres de services communautaires, des centres de soins de longue durée, des centres de jour, des centres de réadaptation et des établissements d'enseignement, ou ils peuvent travailler en cabinet privé. Ce groupe de base comprend les audiologistes et les orthophonistes qui sont également superviseurs.

Professions techniques et de soutien en audiologie et en orthophonie (CNP : 3237)

Directeurs des soins de santé (CNP : 0311)



Une **maîtrise** en audiologie est exigée des audiologistes.



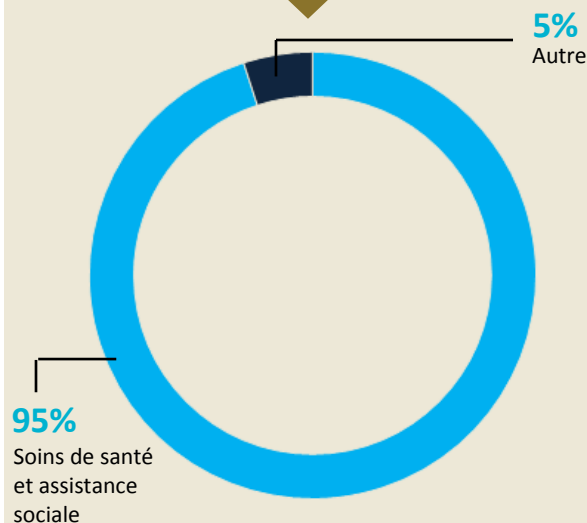
Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **Bonnes**

Éducateurs de braille, instructeurs de la lecture sur les lèvres et éducateurs en langage gestuels (CNP : 4215)



Phoniatres (CNP : 3111)

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- élaborer et administrer, à l'aide d'instruments et d'équipement électronique spécialisés, des épreuves et des examens audiométriques pour diagnostiquer et évaluer le type et les conséquences de la déficience auditive du patient;
- élaborer et mettre en oeuvre un programme d'adaptation ou de réadaptation pour les patients, notamment en déterminant le choix, le montage et le réglage des appareils d'amplification, comme les appareils auditifs et en enseignant la lecture labiale;
- offrir de l'information aux patients et à leurs familles quant à la nature, au degré, à l'impact et aux conséquences de la déficience auditive et du traitement de celle-ci;
- travailler dans un contexte d'interdisciplinarité en vue d'établir des plans d'intervention.



Exemples d'appellation d'emploi

Audiologiste clinicien

Clinicien en troubles de la parole et du langage

Orthophoniste

90

**Demande prévues
2017-2026**

40 \$

**Solaire moyen par
heure**



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.